

**VERIMATRIX SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

10, place de la Joliette  
13567 Marseille Cedex 2

**Experte Audit**

60, Boulevard Jean Labro  
13016 Marseille

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

A l'Assemblée générale

**VERIMATRIX SA**

Rond Point du Canet  
Impasse des Carres de l'Arc  
13590 Meyreuil

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verimatrix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Comptabilisation du chiffre d'affaires**

#### Risque identifié :

Verimatrix commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2.(d) de l'annexe aux comptes annuels.

Compte tenu du caractère immatériel des biens et services vendus, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants. Par conséquent, nous considérons qu'il existe un risque que le chiffre d'affaires soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée (pour le flux de revenu des licences).

Le chiffre d'affaires représente également un poste significatif du compte de résultat : en l'absence de coût des ventes associé, une erreur de comptabilisation du revenu a un impact direct et total sur le résultat net de la période.

Nous avons donc considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé d'audit en raison de l'importance de cet agrégat dans les comptes annuels et de la sensibilité de cette information dans la communication financière de la société.

#### Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de comptabilisation du chiffre d'affaires mis en place par Verimatrix afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de chiffre d'affaires en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux comptes annuels.

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Verimatrix pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice. Quand la confirmation n'a pas été obtenue, nous avons réconcilié le chiffre d'affaires avec le contrat, la facture et nous avons vérifié le paiement s'il a été reçu.

### ***Evaluation des titres de participation et des créances rattachées***

#### Risque identifié :

Les immobilisations financières figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour 144,6 millions d'euros représentent 75% de l'actif. Elles sont principalement constituées de titres de participation et créances rattachées pour 144,1 millions d'euros.

Les titres de participations et créances rattachées sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participation à leur valeur nominale. Comme indiqué dans le paragraphe « Titres de participation et créances rattachées » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels lorsque la valeur de l'actif net comptable est inférieure à la valeur des titres, ces titres et ces créances rattachées font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est principalement basée sur des projections de trésorerie actualisées. En raison de sa taille, du nombre limité de ses clients et de la nature de ses activités, il peut être difficile pour Verimatrix de faire des projections fiables et les données réelles peuvent différer significativement des objectifs fixés (la variation de l'hypothèse de chiffre d'affaires pour un client donné peut avoir un impact significatif sur les projections globales).

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participations et créances rattachées comme un point clé d'audit dans la mesure où la valeur d'utilité repose fortement sur le jugement de la direction.

Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique de la mise en œuvre des tests de dépréciation des titres de participation et créances rattachées. Nous avons notamment :

- Apprécié la fiabilité du processus d'estimations en examinant le processus budgétaire et les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- Évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- Apprécié la cohérence des principales hypothèses par comparaison avec les performances passées ;
- Analysé la sensibilité de la valeur d'utilité aux hypothèses principales ;
- Apprécié le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqué en relation avec le taux de rémunération que les acteurs du marché exigeraient actuellement de cette activité.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verimatrix par votre assemblée générale du 19 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 15<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption (dont 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant

de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

- informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**



Céline Gianni Darnet

**Experte Audit**



Jérôme MAGNAN

**BILAN**

ACTIF en milliers d'euros	Note	31 décembre		31 décembre	31 décembre
		Brut	Amortissements et provisions	2021	2020
				Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	9 593	4 062	5 531	6 325
Immobilisations corporelles	3.1	1 078	686	391	487
Immobilisations financières	3.2	153 184	8 630	144 554	133 749
<b>Actif immobilisé</b>		<b>163 854</b>	<b>13 378</b>	<b>150 476</b>	<b>140 561</b>
Stocks		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		4	-	4	3
Créances clients	3.4	3 239	172	3 068	3 783
Autres créances	3.4	9 424	-	9 424	22 108
Disponibilités	3.5	25 539	-	25 539	26 974
<b>Actif circulant</b>		<b>38 207</b>	<b>172</b>	<b>38 035</b>	<b>52 868</b>
Charges constatées d'avance	3.11	221	-	221	280
Ecart de conversion actifs	3.12	1 049	-	1 049	4 899
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>1 270</b>	<b>0</b>	<b>1 270</b>	<b>5 179</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>203 331</b>	<b>13 550</b>	<b>189 781</b>	<b>198 608</b>
PASSIF en milliers d'euros		31 décembre		31 décembre	31 décembre
				2021	2020
Capital	3.6			34 214	34 091
Prime d'émission et d'apport	3.6			79 900	199 968
Réserve indisponible	3.6			9 960	9 960
Report à nouveau	3.6			-	(114 354)
Résultat	3.6			9 382	(5 764)
<b>Capitaux propres</b>				<b>133 456</b>	<b>123 902</b>
Provisions pour risques et charges	3.7			1 523	6 183
Emprunts et dettes financières divers	3.4			41 702	51 994
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.4			1 238	1 406
Dettes fiscales et sociales	3.4			1 565	1 621
Autres dettes	3.4			7 674	10 580
<b>Dettes</b>				<b>53 702</b>	<b>71 784</b>
Produits constatés d'avance	3.11			774	711
Ecart de conversion passifs	3.12			1 850	2 212
<b>Comptes de régularisation</b>				<b>2 624</b>	<b>2 922</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>189 781</b>	<b>198 608</b>

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	4.1	33 453	24 407
Reprises sur dépréciations et provisions	3.7	819	302
Transferts de charges	4.7	2 080	383
Autres produits		15	31
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>36 367</b>	<b>25 123</b>
Achats matières et marchandises		0	0
Variations de stocks		0	0
Autres achats et charges externes		25 458	19 784
Impôts taxes et versements assimilés		389	159
Salaires et traitements	4.2 et 4.3	3 473	2 977
Charges sociales		1 340	1 213
Dotations aux amortissements et dépréciations			
- Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	3.1	1 285	1 212
- Sur actifs circulants : Dotations aux dépréciations	3.7	0	85
Dotations aux provisions	3.7	90	237
Autres charges		682	742
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>32 717</b>	<b>26 408</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 650</b>	<b>(1 285)</b>
Produits financiers de participations	4.5	415	139
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4.5	2 925	4 534
Autres intérêts et produits assimilés	4.5	10	222
Reprises de provisions	3.7	4 899	2 250
Différences positives de change	4.5	1 940	1 749
<b>Total produits financiers</b>		<b>10 190</b>	<b>8 894</b>
Dotations aux provisions	3.7	1 049	2 647
Intérêts et charges assimilés	4.5	2 998	4 496
Différences négatives de change	4.5	1 188	6 735
<b>Total charges financières</b>		<b>5 234</b>	<b>13 878</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>4 956</b>	<b>(4 984)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4.6	72	347
Reprises de provisions	4.6	1 481	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4.6	0	0
<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>1 554</b>	<b>347</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4.6	62	118
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4.6	360	44
<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>422</b>	<b>161</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 132</b>	<b>186</b>
Impôt sur les bénéfices	4.4	355	319
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>		<b>9 382</b>	<b>(5 764)</b>

## Notes annexes aux comptes annuels

Le bilan, avant répartition du résultat de l'exercice, présente un total de 189 781 milliers d'euros et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, un chiffre d'affaires de 33 453 milliers d'euros, pour un bénéfice de 9 382 milliers d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Informations générales sur la Société

#### 1.1 Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

Verimatrix (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des solutions de sécurité logicielle qui protègent les contenus, les applications et les objets connectés.

Historiquement connue sous le nom d'Inside Secure, la Société a été rebaptisé Verimatrix suite au vote des actionnaires le 24 juin 2019 et consécutivement à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. le 28 février 2019.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe Impasse des Carrés de l'Arc – Rond point du Canet à Meyreuil (13590), France.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 27 avril 2022.

En mars 2021, la Société a procédé à un remboursement anticipé partiel de l'emprunt unitranche souscrit auprès du fonds Apera Capital pour un montant de 15 000 milliers de dollars. Le montant résiduel nominal de l'emprunt s'élève en conséquence à 29 millions de dollars au 31 décembre 2021.

En juin 2021, Verimatrix a signé un protocole d'accord transactionnel avec les actionnaires cédants de Verimatrix, Inc. portant sur des ajustements sur le prix d'acquisition de Verimatrix, Inc. Dans ce contexte, Verimatrix a perçu en juin 2021 un montant de 8,8 millions de dollars en numéraire, significativement supérieur au montant attendu de 6,9 millions de dollars et figurant dans les comptes de la Société.

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, France Brevets, qui gère le programme de licence de brevets NFC de la Société, a signé quatre accords de licences avec des équipementiers majeurs, dont un nouveau et l'extension de licences préexistantes avec trois autres. Ces licences ont généré un chiffre d'affaires de 16,6 millions de dollars pour Verimatrix au 2<sup>e</sup> trimestre dont les paiements ont été perçus au 3<sup>e</sup> trimestre 2021.

En décembre 2021, la Société a cédé son portefeuille de brevets NFC historiques à la société de semi-conducteurs Infineon Technologies AG pour près de 2 millions de dollars. Cette cession met fin à la participation des brevets de Verimatrix au programme de licence de brevets NFC qui a généré pour la société des revenus cumulés supérieurs à 50 millions de dollars entre 2014 et 2021.

## 2. Règles et méthodes comptables

### *(a) Principes comptables et conventions générales*

Les comptes sociaux de Verimatrix sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

#### *Changement de méthodes au cours de l'exercice*

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-13-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Le détail et les impacts de ce changement sont détaillés dans la note 3.7. ci-après.

La Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### *(b) Monnaie de présentation*

L'essentiel des transactions d'achats et de ventes de la Société est réalisé en dollars américains (« dollars »). Cependant, conformément aux dispositions du Code de Commerce, la Société présente ses comptes sociaux en euros. Le cours de clôture du dollar par rapport à l'euro est passé de 1,12271 dollar pour 1 euro au 31 décembre 2020 à 1,1343 dollar au 31 décembre 2021.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne "Produits / (charges) financiers, nets".

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation sont comptabilisés en résultat financier.

**(c) Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées**

Conformément aux dispositions de l'article 832-16 du PCG, la Société précise qu'elle n'a pas conclu de transactions avec des parties liées qui ne soient pas aux conditions normales de marché.

On entend par partie liée les principaux actionnaires, les membres de ses organes d'administration et de surveillance.

**(d) Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises.

La Société comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, que des avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société décrite ci-après.

La Société commercialise des logiciels ainsi que les services associés (support et maintenance) et des logiciels sous forme de service (software-as-a service - SaaS).

*Vente de licences d'utilisation de logiciels sans développement spécifique*

Le Groupe commercialise des licences « statiques » perpétuelles ou pour une durée pluriannuelle limitée (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits (logiciels de protection d'applications) ou opèrent à partir de leur propre infrastructure (logiciels accès conditionnels). Lorsque les licences sont vendues sans développement spécifique, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

*Vente de services hébergés par abonnement (SaaS)*

Les solutions hébergées dans le Cloud proposées aux clients représentent le droit d'accès aux logiciels en tant que service (SaaS) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

*Redevances*

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients de la Société. Les redevances peuvent être fixes et/ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale.

### *Prestations de maintenance*

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

### *Recouvrabilité*

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, la Société détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

### *Produits constatés d'avance et facturation à établir*

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période en application des principes décrits ci-dessus.

Les factures à établir comprennent pour 141 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2021. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes. Certaines de ces factures ont été établies au cours du premier trimestre 2022.

### ***(d) Immobilisations***

#### 1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont essentiellement composées de droits d'utilisation de licences de logiciels et de coûts de développements en interne d'applications informatiques amortis sur leur durée d'utilité, estimée à trois années.

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Conformément aux stipulations de l'article 214-15 du PCG, la société a procédé à un test annuel de dépréciation des fonds commerciaux, alors même qu'il n'existe aucun indice de perte de valeur. Ledit test a confirmé la juste valeur des fonds commerciaux tel que comptabilisés à l'actif du bilan.

#### 2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont pratiqués selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens :

- 3 à 5 ans pour le matériel de recherche et développement,
- 3 à 10 ans pour les agencements et aménagements de constructions,
- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau,
- 3 à 8 ans pour le mobilier.

### 3) Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris, le cas échéant, les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

### 4) Dépréciation

#### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs ne sont testés que s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

La valeur nette comptable d'une immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial. Le montant résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

La Société examine les indices suivants :

- indices externes : la valeur de marché, les changements importants dans l'environnement technique, économique ou juridique, la variation à la hausse des taux d'intérêt ou de rendement ;
- indices internes : l'obsolescence ou la dégradation physique non prévue initialement de l'actif, les changements importants dans le mode d'utilisation y compris les plans d'abandon de site ou de restructuration du secteur d'activité auquel l'actif appartient, une insuffisance de performances de l'actif par rapport aux prévisions.

#### *Titres de participation et créances rattachées*

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité.

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent). Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

### 5) Actions propres

La Société peut être conduite à détenir ses propres actions, notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité (voir note 3.6 ci-après).

Il n'y a aucune provision constatée sur les titres rachetés en vue de leur annulation et comptabilisé au bilan.

Il n'est pas constaté de réserves affectées à la contrepartie de la valeur comptable des actions détenues par la société elle-même ou par une personne morale agissant pour son compte (PCG art. 833-11/1 et 832-11/1).

***(e) Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, après analyse, au cas par cas, lorsque la valeur recouvrable est jugée inférieure à la valeur comptable.

***(f) Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour pertes sur contrats sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'évènements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

***(g) Opérations libellées en devises***

Comme indiqué précédemment, l'essentiel des transactions d'achats et de ventes de la Société est réalisé en dollars.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euros à la date de l'opération.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Ainsi sont enregistrés en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (telles que les liquidités en devises).

La Société a recours à des opérations de couverture de change pour couvrir son exposition dans sa monnaie fonctionnelle, le dollar contre l'euro.

Ces opérations sont qualifiées de macro-couverture et constituent par conséquent des positions ouvertes isolées. Les pertes et les gains dénoués sur ces opérations sont comptabilisés en résultat financier.

Les pertes et les gains latents à la clôture sont comptabilisés au bilan.

Les dettes, créances et disponibilités figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de la réévaluation de ces actifs et passifs en devises est portée au bilan dans le poste « Ecart de conversion actifs » ou « Ecart de conversion passifs ».

La valeur d'un instrument dérivé de couverture est considérée comme un actif ou un passif à long terme lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et comme un actif ou un passif à court terme lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont considérés comme des actifs ou passifs à court terme.

***(h) Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et la biodiversité***

La société essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture et d'intégrer le cas échéant leur impact potentiel dans les états financiers. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle de la société aux conséquences du changement climatique s'avère limitée. L'activité de la société ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact sur la biodiversité de la planète.

### 3. Compléments d'informations relatifs au bilan

#### 3.1 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent de la façon suivante :

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2020	Augmentations par achats	Reclassements de postes	Diminutions	31 décembre 2021
Licences et logiciels	7 554	334	-	(3 204)	4 684
Relations commerciales	-	-	-	-	-
Fonds commercial	4 909	-	-	-	4 909
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>12 463</b>	<b>334</b>	<b>-</b>	<b>(3 204)</b>	<b>9 593</b>
Agencements aménagements des constructions	6	-	-	(6)	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 035	457	-	(414)	1 077
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 041</b>	<b>457</b>	<b>-</b>	<b>(421)</b>	<b>1 077</b>

Les amortissements se décomposent comme suit :

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2020	Dotations	Dotations aux provision	Reprises	31 décembre 2021
Licences et logiciels	6 139	1 126	-	(3 202)	4 062
Relations commerciales	-	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>6 139</b>	<b>1 126</b>	<b>-</b>	<b>(3 202)</b>	<b>4 062</b>
Agencements aménagements des constructions	3	1	-	(4)	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	551	158	-	(22)	686
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>554</b>	<b>159</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>686</b>

Les valeurs nettes comptables se décomposent comme suit :

Valeurs nettes comptables	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Licences et logiciels	1 415	622
Relations commerciales	-	-
Fonds commercial	4 909	4 909
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>6 324</b>	<b>5 531</b>
Agencements aménagements des constructions	3	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	484	391
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>487</b>	<b>391</b>

### 3.2 Etat des immobilisations financières

Les immobilisations financières se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Augmentations ou dotations	Diminutions ou reprises	31 décembre 2021
Titres de participation	88 962	28 754	(7 430)	110 286
Prêt Twinlinx	-	-	-	-
Creances rattachés à des participations	53 140	14 444	(25 098)	42 487
Obligations convertibles Twinlinx	-	-	-	-
Créance obligataire	-	-	-	-
Créance SIDS	-	-	-	-
Dépôts et cautions versées	20	5	( 5)	20
Autres	257	135	( 1)	392
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>142 379</b>	<b>43 338</b>	<b>(32 534)</b>	<b>153 184</b>
Provisions sur titres de participation	(8 630)	-	-	(8 630)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>133 749</b>	<b>43 338</b>	<b>(32 534)</b>	<b>144 553</b>

### 3.3 Etat des crédits-baux

Au 31 décembre 2021, la Société ne dispose pas de contrat de crédit-bail en cours.

### 3.4 Etat des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances sont les suivantes :

Échéance des créances en milliers d'euros	Montant Brut au 31 décembre 2021	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	42 487	-	42 487
Créances clients	3 239	2 294	945
Autres immobilisations financières	20	-	20
Personnel et comptes rattachés	9	9	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Impôts sur les bénéficiaires	683	683	-
Taxe sur la valeur ajoutée	266	266	-
Groupe et associés	7 949	7 949	-
Débiteurs divers	518	518	-
<b>Total</b>	<b>55 170</b>	<b>11 718</b>	<b>43 452</b>

Les créances rattachées à des participations sont essentiellement constituées du prêt mis en place à l'occasion de la réalisation de l'acquisition de Verimatrix, Inc.

Les échéances des dettes sont les suivantes :

<b>Échéance des dettes en milliers d'euros</b>	<b>Montant Brut au 31 décembre 2021</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>
Emprunts et dettes financières divers	41 702	16 138	25 525
Groupe et associés	7 263	7 263	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 238	1 238	-
Personnel et comptes rattachés	917	917	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	579	579	-
Autres impôts et taxes assimilés	69	69	-
Autres dettes	412	412	-
<b>Total</b>	<b>52 180</b>	<b>26 616</b>	<b>25 525</b>

Le détail des emprunts et dettes à plus d'un an sont les suivantes :

<b>Détail des Emprunts et dettes à plus d'un an</b>	<b>Montant au 31 décembre 2021</b>
Obligations convertibles en actions	16 138
Emprunt obligataire	25 525
<b>Total</b>	<b>41 663</b>

Les dettes financières comprennent les obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE »), l'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital et les dettes locatives liées à la norme IFRS 16 et, le cas échéant, les découverts bancaires classés en passifs courants.

Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Des OCEANE ont été émises par la Société en juin et septembre 2017 pour un montant total de 16,1 millions d'euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE a été fixée sur la base d'une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action Verimatrix.

L'émission représente une dilution potentielle maximale de 5,91% du capital de Verimatrix au 31 décembre 2021.

Les OCEANE donnent droit à l’attribution d’actions de Verimatrix nouvelles et/ou existantes, à raison de 1,292 action pour une OCEANE. Les OCEANE pourront faire l’objet d’un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

#### Emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital

L’emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital le 22 janvier 2019 dans le cadre de l’acquisition de Verimatrix, Inc s’élève à 54 000 milliers de dollars.

Après avoir procédé à un remboursement anticipé de 10 000 milliers de dollars en décembre 2019, la Société a procédé à un remboursement anticipé partiel en mars 2021 pour un montant de 15 000 milliers de dollars, le montant résiduel nominal de l’emprunt s’élève en conséquence à 29 millions de dollars au 31 décembre 2021. La quote-part de frais d’émission proportionnelle s’est élevée à 488 milliers de dollars et a été comptabilisée en résultat financier au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Les intérêts de la dette Apera Capital sont variables en fonction du Libor plus une marge dépendant d’un ratio de levier d’endettement.

### 3.5 Trésorerie

La trésorerie de la Société s’élève à 25 539 milliers d’euros au 31 décembre 2021 (contre 26 974 milliers d’euros au 31 décembre 2020).

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Liquidités en banques	25 539	26 974
<b>Total</b>	<b>25 539</b>	<b>26 974</b>

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l’exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l’exercice en perte ou en gain de change.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d’institutions financières de premier rang. La direction de la Société surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l’une d’entre elles est minime. Par conséquent, la Société considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

### 3.6 Variation des capitaux propres et composition du capital social

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Affectation	Autres mouvements	31 décembre 2021
Capital	34 091	-	123	34 214
<i>Nombre d'actions</i>	85 228 647		306 500	85 535 147
<i>Valeur nominale</i>	0,40 €			0,40 €
Primes	199 510	(119 659)	49	79 900
Réserves réglementées	9 960	-	-	9 960
Report à nouveau	(113 895)	113 895	-	-
Résultat de l'exercice (perte)	(5 764)	5 764	9 382	9 382
<b>Capitaux propres</b>	<b>123 902</b>	<b>-</b>	<b>9 554</b>	<b>133 456</b>

A l'occasion de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2021 il a été décidé d'affecter le résultat au report à nouveau débiteur de la Société puis d'apurer le compte de report à nouveau par le montant des primes.

- Le capital a évolué comme suit :

	Capital	Prime d'émission	Prime d'apport	Bons de souscription	Réserve indisponible
<b>A la clôture au 31 décembre 2020</b>	<b>34 091</b>	<b>198 642</b>	<b>461</b>	<b>407</b>	<b>9 960</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Affectation au report à nouveau	-	(119 659)			
Exercice des options de souscription d'actions	123	49	-	-	-
<b>A la clôture au 31 décembre 2021</b>	<b>34 214</b>	<b>79 032</b>	<b>461</b>	<b>407</b>	<b>9 960</b>

- Les actions gratuites émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Date d'attribution des actions gratuites	Nombre d'actions gratuites pouvant être définitivement attribuées au 31/12/2021	Nombre d'actions attribuées définitivement en 2020	Nombre d'actions gratuites perdues au cours de l'année 2021	Nombre d'actions gratuites pouvant être définitivement attribuées au 31/12/2021
17-avr.-19	281	(273)	(8)	-
19-oct.-21	1 220	-	-	1 220
<b>Total</b>	<b>1 501</b>	<b>(273)</b>	<b>(8)</b>	<b>1 220</b>

- Les options de souscription d'actions émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options attribuées en cours de validité au 31/12/2021	Prix de souscription des options (en €)	Nombre maximum d'actions à souscrire sur levée des options	Nombre des options levées au cours de l'année 2021	Prix de souscription des actions sur levée des options (en €)	Date d'expiration des options
7/26/2012	15 778	Gratuit	15 778	-	2.82	7/26/2022
2/20/2013	38 094	Gratuit	38 094	-	2.66	2/20/2023
8/27/2013	38 099	Gratuit	38 099	-	2.25	8/27/2023
8/28/2014	38 091	Gratuit	38 091	-	3.87	8/28/2024
12/16/2016	163 351	Gratuit	163 351	18 500	1.85	12/16/2026
10/19/2017	258 303	Gratuit	258 303	-	2.89	10/19/2027
12/21/2018	14 052	Gratuit	14 052	-	1.54	8/20/2028
4/17/2019	307 500	Gratuit	307 500	15 000	1.90	3/1/2029
10/14/2019	15 000	Gratuit	15 000	-	2.30	10/14/2029
1/1/2020	125 000	Gratuit	125 000	-	1.99	1/1/2030
4/6/2021	160 000	Gratuit	160 000	-	2.64	4/6/2031
<b>Total</b>	<b>1,173,268</b>		<b>1 173 268</b>	<b>33 500</b>		

- Actions propres détenues au 31 décembre 2021 :

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions propres.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2021, le solde du contrat de liquidité était de 147 900 actions au 31 décembre 2021 (73 700 actions propres au 31 décembre 2020). A cette date, la valeur des titres en portefeuille s'élevait à 195 228 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2021, soit 1,32 euros par action.

### 3.7 Etat des provisions

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	31 décembre 2021
Provisions pour pertes de change	(4 899)	(1 049)	4 899	-	(1 049)
Autres provisions pour risques	(1 069)	719	-	-	(350)
Provisions indemnités retraites	(216)	92	-	-	(124)
<b>TOTAL I</b>	<b>(6 183)</b>	<b>(239)</b>	<b>4 899</b>	-	<b>(1 523)</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Sur titres de participation	(8 630)	-	-	-	(8 630)
Sur comptes clients	(78)	(94)	-	-	(172)
<b>TOTAL II</b>	<b>(8 708)</b>	<b>(94)</b>	-	-	<b>(8 802)</b>
<b>TOTAL GENERAL (I) + (II)</b>	<b>(14 891)</b>	<b>(333)</b>	<b>4,899</b>	-	<b>(10 325)</b>

#### Provisions pour pertes de change et indemnités de départ à la retraite

Suite à la recommandation 2013-02 de l'ANC, l'IFRS IC a adopté une position concernant l'attribution d'avantages aux périodes de service. Cette décision porte sur la méthode d'étalement des droits pour le calcul de l'engagement relatif aux prestations versées au départ à la retraite (les gratifications versées au titre des médailles du travail ne sont donc pas concernées par cette décision). En l'occurrence, le régime des indemnités de la Société prévoit un plafond pour les prestations, la Société doit donc étaler la dette sur les dernières années de service du salarié permettant d'atteindre ce plafond (en lieu et place de l'approche retenue majoritairement en France : un étalement sur la durée totale passée dans la société). L'analyse prend également en compte l'existence de paliers.

Au titre de l'année 2021, cela correspond à une diminution de la dette la Société de 54 milliers d'euros, soit -25% de la dette au 31/12/2020

#### Autres provisions pour risques

A la date de clôture, l'entreprise interroge les intervenants en charge des dossiers litigieux afin de connaître le risque auquel l'entreprise est exposée. Tenant compte de ces informations, la direction estime le montant du risque qu'il convient de comptabiliser dans les provisions.

La Société est sujette à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction de la Société considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière de la Société, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Les autres provisions pour risques incluent également les provisions relatives à des procédures prud'homales en cours à la date de clôture.

### 3.8 Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

### 3.9 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se répartissent comme suit au bilan :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Crédit impôt recherche	683	398
CICE	-	-
Clients factures à établir	1 887	2 811
Autres produits à recevoir	-	321
<b>Total</b>	<b>2 570</b>	<b>3 529</b>

### 3.10 Charges à payer

Les charges à payer se répartissent comme suit au bilan :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs et comptes rattachés	908	953
Dettes fiscales et sociales	1,565	1,368
<b>Total</b>	<b>2,473</b>	<b>2,321</b>

### 3.11 Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges d'exploitation	221	280
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>280</b>

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges courantes d'exploitation engagées et comptabilisées avant leur fait générateur.

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits d'exploitation	774	711
<b>Total</b>	<b>774</b>	<b>711</b>

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations des maintenances dont le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure que les critères de reconnaissance sont remplis.

### 3.12 Ecart de conversion sur opérations en devises

L'écart de conversion sur opérations en devises se détaille comme suit au 31 décembre 2021 :

Nature des écarts en milliers d'euros	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Créances	1 049	-	-	-
Dettes d'exploitation	-	-	-	1 850
<b>Total</b>	<b>1 049</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 850</b>

## 4. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

### 4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En 2021, la Société a réalisé 47% de son chiffre d'affaires en Europe (41% en France) et 53% hors d'Europe.

La Société réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis et en Asie.

### 4.2 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction de la Société et du conseil d'administration. Les rémunérations payées au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Salaires et traitements	926	1 836
Jetons de présence (*)	118	100
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	31	111
<b>Total</b>	<b>1 074</b>	<b>2 047</b>

### 4.3 Ventilation de l'effectif

L'effectif au 31 décembre 2021 se détaille comme suit:

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	20	-
Agents de maîtrise et techniciens	4	-
Contrat professionnalisation	-	-
		-
<b>Total au 31 décembre 2021</b>	<b>24</b>	<b>-</b>

#### 4.4 Impôts

##### - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société est fiscalement bénéficiaire pour 9 382 milliers d'euros, et, au niveau du groupe d'intégration fiscale, pour 1 421 milliers d'euros après imputation des déficits propres de la Société.

Au 31 décembre 2021, le report déficitaire est le suivant :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021
Total des déficits restant à reporter avant integration fiscale de janvier 2011	52 424
<b>Total des déficits restant à reporter avant l'integration fiscale</b>	<b>52 424</b>
Déficits reportables pour les exercices 2011 à 2016	122 447
Déficits reportables pour l'exercice 2017	1 069
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2018	( 420)
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2019	(6 064)
Déficits reportable au titre de l'exercice 2020	5 424
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2021	(2 421)
<b>Total des déficits restant à reporter dans le cadre de l'integration fiscale</b>	<b>120 034</b>
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>172 458</b>

Conformément aux règles et méthodes comptables applicables pour les comptes sociaux des sociétés françaises, la Société ne comptabilise pas d'actifs d'impôts différés sur ce déficit.

##### - Intégration fiscale

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a mis en place une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Verimatrix Paris SAS.

#### 4.5 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

<b>Produits Financiers</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Produits financiers de participations	415	139
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 925	4 534
Différences positives de change	1 940	1 749
Reprise de provisions pour risques et charges financières	4 899	2 250
Intérêts et charges	10	222
<b>Total</b>	<b>10 190</b>	<b>8 894</b>

  

<b>Charges Financières</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 049	2 647
Intérêts et charges	2 998	4 496
Différences négatives de change	1 188	6 735
<b>Total</b>	<b>5 234</b>	<b>13 878</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>4 956</b>	<b>(4 984)</b>

#### 4.6 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend les produits exceptionnels (reprise sur provisions exceptionnelles, produits exceptionnels sur opération en capital, produits exceptionnels sur opération de gestion) et les charges exceptionnelles (charges exceptionnelles sur opération de gestion, dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles sur opération en capital)

Les produits et charges exceptionnels se détaillent comme suit :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>2021, Net</b>	<b>2020, Net</b>
Sur exercice antérieur	72	-	72	(89)
Sur cession d'immobilisations	1 473	(6)	1,467	(40)
Sur cession de la division Silicon IP	8	(354)	(346)	319
Sur risques et charges exceptionnels	-	-	-	-
Pénalités diverses	-	(62)	(62)	(4)
<b>Total</b>	<b>1 554</b>	<b>(422)</b>	<b>1 132</b>	<b>186</b>

#### 4.7 Transferts de charges

Les transferts de charges ont un caractère d'exploitation et s'élèvent à 2 080 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Ils sont principalement constitués de l'indemnisation perçue par l'entreprise dans le cadre de l'accord transactionnel conclu avec les vendeurs de la société Verimatrix.

#### 4.8 Montant des dépenses de recherche et développement

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges en 2021 s'élève à 6 484 milliers d'euros (11 147 milliers d'euros en 2020).

### 5. Engagements financiers et autres informations

#### 5.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

##### Emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix Inc., la Société a émis en février 2019 un emprunt obligataire souscrit par Apera Capital, fonds de dette privée spécialisé, pour un montant de 54 millions de dollars.

Le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable in fine en totalité. Les intérêts sont indexés sur le LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net. Afin de réduire son exposition au risque de taux et répondre la Société a mis en place au cours de l'exercice 2019 une couverture de taux.

Après avoir procédé à un remboursement anticipé de 10 000 milliers de dollars en décembre 2019, la Société a procédé à un remboursement anticipé partiel en mars 2021 pour un montant de 15 000 milliers de dollars, le montant résiduel nominal de l'emprunt s'élève en conséquence à 29 millions de dollars au 30 juin 2021. La quote-part de frais d'émission proportionnelle s'est élevée à 488 milliers de dollars et a été comptabilisée en résultat financier au 31 décembre 2021.

Les covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2021, la Société a testé les covenants et respecte les ratios.

Depuis février 2021, l'emprunt est remboursable par anticipation au gré de la Société sans pénalités de remboursement.

#### 5.2 Montant des engagements financiers

Les engagements se détaillent de la façon suivante :

<b>Engagements donnés en milliers d'euros</b>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Contrats de location	363	436
Couvertures de change USD/EUR	3 450	10 000
Couvertures de change USD/GBP	655	800
<b>Total</b>	<b>4 468</b>	<b>11 236</b>

La Société a mis en place au 2<sup>e</sup> trimestre 2019 une couverture de taux (via l'achat d'un Cap) portant sur un montant notionnel de 36 millions de dollars, à fenêtre mensuelle et à échéance 2022.

### 5.3 Liste des filiales et participations

Les filiales et participations se détaillent comme suit au 31 décembre 2021 :

Société	Pays	% détention	Monnaie	Capital	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Valeur comptable des titres détenus en k€		Avance consentie (+) reçue (-) en k€	Prêts intragroupe en k€	Dividendes
								brute	nette			
Verimatrix UK Ltd	Ecosse	100%	Livre sterling	-	(5 567)	2 097	2	8 630	-	(430)	6 905	-
Verimatrix Amsterdam BV	Pays-Bas	100%	Euros	18	839	1 645	151	4 570	4 570	(98)	2 141	-
Verimatrix Paris	France	100%	Euros	1	4	3 174	281	1	1	(450)	-	506
Verimatrix KK	Japon	100%	Yen	100	3 601	26 043	96	1	1	13	-	-
Verimatrix, Inc.	Etats-Unis	100%	Dollars US	3 224	50 926	68 790	(667)	97 076	97 076	4 834	34 401	-
Verimatrix Hungary	Hongrie	100%	Forint	3 000	3 000	708	33	8	8	(12)	-	-

### 5.4 Relations intragroupe

Les opérations intragroupe réalisées au cours de l'exercice avec les sociétés du Groupe se récapitulent de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
<b>Produits</b>		
Produits d'exploitation	14 656	14 360
Produits financiers	3 340	4 673
<b>Total</b>	<b>17 996</b>	<b>19 033</b>
<b>Charges</b>		
Charges d'exploitation	18 371	15 443
<b>Total</b>	<b>18 371</b>	<b>15 443</b>

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur les prêts intragroupe et au versement de dividendes par des filiales. Les charges d'exploitation correspondent principalement aux différents coûts supportés par les filiales et refacturés à la Société conformément aux contrats en vigueur.

### 5.5 Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

La guerre en Ukraine peut interagir sur les échanges et relations économiques avec l'Ukraine, la Russie et la Biélorussie. La Société a procédé à une analyse des potentiels impacts sur ses comptes consolidés. A ce stade la Société n'a pas identifié d'éléments pouvant impacter de façon significative les approvisionnements, les relations clients et le financement du groupe.

\* \*

\*